

Madame Élisabeth Borne  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

Madame la Ministre,

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques a alerté la semaine dernière les services du ministère et votre cabinet sur les dysfonctionnements de l'application LSU. Les dysfonctionnements étaient tels que le ministère a dû prendre la décision de fermer l'application pendant quelques jours afin que les agents qui la développent puissent rétablir le service dans de bonnes conditions. Pour nous, il ne s'agit pas uniquement d'une question technique, mais bel et bien d'un enjeu professionnel qui ne doit pas être négligé et qui doit faire l'objet d'un dialogue social structuré.

En amont de cet arrêt, beaucoup d'enseignant.e.s nous avaient décrit la nature de ces dysfonctionnements : lenteur de saisie, impossibilité d'enregistrement des données, perte de données, impossibilité de se connecter ou alors la nuit ou le week-end lorsque le trafic est moins dense. D'autre part, ne pouvant éditer et imprimer les LSU des élèves, les enseignant.e.s ont dû réorganiser les rendez-vous programmés avec les familles, un véritable casse-tête. Le dysfonctionnement majeur de l'application à une période cruciale pour les enseignant.e.s dont les écoles fonctionnent en semestre a donc empêché le travail, généré du travail supplémentaire dans des conditions dégradées et sans aucune information sur la source des dysfonctionnements ou leur durée estimée. Nous vous partageons quelques-uns de ces retours de terrain :

- « Impossibilité d'accéder aux élèves de ma classe pour entrer les compétences, une autre collègue étant déjà inscrite » ;
- « Pendant plus de 6 semaines je ne pouvais rien faire sur les LSU car impossibilité d'enregistrer ce que je faisais ; ça ne fonctionnait pas et je recevais une message sur une petite fenêtre rose me mentionnant une "erreur inattendue" et cela malgré mes tentatives plusieurs jours par semaine y compris le dimanche ou la nuit » ;
- « J'ai dû réorganiser tous mes rendez-vous avec les familles ne pouvant leur donner le LSU, un vrai défi au vu des disponibilités des familles et de mon agenda personnel » ;
- « Devant les problèmes, j'avais fait poser une journée à mon mari pour qu'il garde nos enfants et que je puisse me consacrer au LSU. Tout ça pour rien... ».

Si l'application fonctionne de nouveau, de nombreux professeur.e.s des écoles nous ont fait part de pertes de données les obligeant à tout saisir à nouveau, et toujours de la lenteur du système. Là encore quelques paroles de collègues :

- « J'ai perdu l'ensemble de mes données sur le LSU que j'avais pourtant enregistrées. J'ai dû ressaisir la totalité des compétences des élèves » ;

- « Quelle lenteur pour se connecter, c'est infernal » ;
- « Je n'ai pas récupéré les données de l'année dernière qui étaient pourtant présentes avant l'interruption de l'application ».

Dans le même temps, nous savons la tension que ce dysfonctionnement a généré pour les agents de services de niveau national et déconcentré qui sont en charge du développement et du déploiement d'une application qui jusqu'alors donnait satisfaction, ainsi que pour les personnels de l'administration centrale, en particulier à la DNE qui ont suivi ce qui est de fait une crise. Ces agents ont aussi dû travailler en urgence pour rétablir le service.

Pour la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, il convient que le Ministère reconnaisse le temps perdu par les professeur.e.s des écoles. Nous demandons donc que cette surcharge de travail soit reconnue via une compensation horaire sur les 108 heures, ou sur le temps d'enseignement avec des moyens de remplacement, et si cette compensation est impossible par le versement d'indemnités correspondant à des heures supplémentaires. Un signal fort est attendu de votre part pour montrer votre engagement aux côtés des professeur.e.s des écoles ayant subi ces dysfonctionnements et dont l'investissement ne peut être remis en cause.

Pour la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, il faut aussi reconnaître le travail des informaticiens et informaticiennes qui ont développé l'application LSU et la font évoluer, et celui de celles et ceux qui ont dû intervenir en urgence.

Au-delà de la reconnaissance du travail pour faire face à la rupture de service, il nous semble indispensable d'analyser cette crise afin d'en tirer des enseignements pour éviter ou limiter autant que possible à l'avenir cette mise en tension autour d'un outil de travail, améliorer la communication aux agents et éviter que de tels dysfonctionnements détournent les agents des outils publics de l'Éducation nationale au profit d'éditeurs de solutions privés à but lucratif, potentiellement financés par les agents eux-mêmes. Cette analyse doit intégrer l'impact sur le travail et les agents qui le réalisent, et doit donc être conduite avec les organisations syndicales représentatives des agents concernés. La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques vous demande de structurer ce dialogue. La formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail pourrait utilement travailler sur cette question afin d'élaborer des préconisations utiles à toutes et tous et dont nous pourrions suivre la mise en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Catherine Nave-Bekhti  
Secrétaire générale de la fédération  
CFDT Education Formation Recherche Publiques